



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Criminologie

Université catholique de Louvain  
(UCLouvain)

Alexandra BAHARY-  
DIONNE  
Claude DEBRULLE  
Charlotte POURCELOT  
Renée ZAUBERMAN

15 juin 2021

## Table des matières

Criminologie : Université catholique de Louvain .....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	6
Critère A.....	8
Critère B.....	11
Critère C.....	17
Conclusion .....	19
Droit de réponse de l'établissement.....	20

# Criminologie : Université catholique de Louvain

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019-2020 à l'évaluation continue du cursus « Criminologie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2008-2009.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, en ligne du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les 18 et 20 novembre 2020 pour l'Université catholique de Louvain. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le master en Criminologie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2008-2009 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils et elles désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise, ouverture et bienveillance de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Alexandra Bahary-Dionne, experte étudiante
- Claude Debrulle, expert de la profession
- Charlotte Pourcelot, experte de l'éducation
- Renée Zauberman, experte paire

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

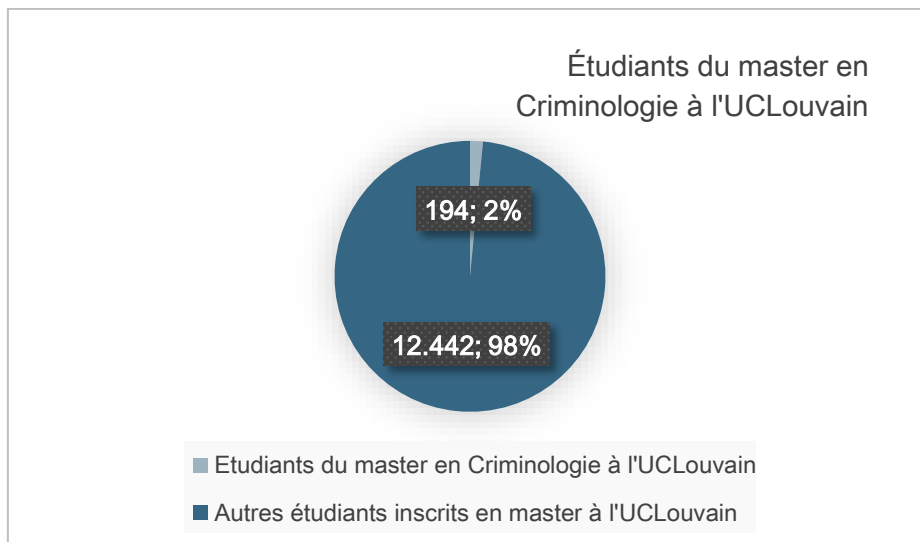
## Présentation de l'établissement et du programme évalué

Créée en 1425, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) couvre l'ensemble des disciplines et accueille près de 30.000 étudiants<sup>2</sup>. Elle cultive trois missions, soit l'enseignement, la recherche et le service à la société. Elle s'organise autour de sept sites, dont six campus ainsi que de 14 facultés. Elle propose 43 programmes de bacheliers et 187 masters.

Au sein de l'UCLouvain, la Faculté de droit et de criminologie, est située sur le campus Louvain-la-Neuve. L'École de criminologie, fondée en 1929, offre une mineure, un master, ainsi qu'un doctorat dans la discipline à côté de plusieurs offres de formations en droit au sein de la Faculté.

Deux finalités sont offertes au sein du master : la finalité spécialisée, orientée vers l'intervention ainsi que la finalité approfondie, orientée vers la recherche. Ce programme est offert en journée. Il n'est pas offert à horaire décalé, mais l'offre à « horaire adapté » permet certaines dispositions pour les personnes qui travaillent à mi-temps ou à  $\frac{3}{4}$  temps (possibilité d'allègement, possibilité d'effectuer le stage sur le lieu de travail et offre de certains cours après 18h pour chaque quadrimestre). Le programme offre également la possibilité d'obtenir un double diplôme en partenariat avec l'Université d'Ottawa ainsi qu'une codiplomation avec l'Université de Lille.

Pour l'année de référence 2015-2016<sup>3</sup>, les étudiants du master en Criminologie représentaient 2% de l'effectif total des étudiants inscrits en master<sup>4</sup> à l'UCLouvain et 37% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce même master en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

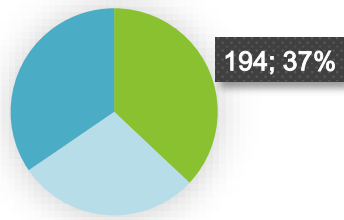


<sup>2</sup> Source des données : CRef, annuaire statistique 2016, tableau 1.7.2 (année de référence : 2015-2016)

<sup>3</sup> Ibidem

<sup>4</sup> Les masters ici considérés sont ceux répertoriés dans le tableau 1.7.2, suivant la catégorisation utilisée : les masters en une année d'études, en deux années d'études (sans finalité ou avec finalité, quelle qu'elle soit), en plus de deux années d'études sans finalité.

Étudiants du master  
en Criminologie  
à l'UCLouvain et en FWB



■ UCLouvain

## Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La période de l'évaluation initiale réalisée par l'AEQES lors de l'année 2008-2009 correspond à la quatrième année de l'opérationnalisation de la réforme de Bologne.

Depuis l'évaluation initiale, l'École poursuit son objectif principal d'assurer une formation spécialisée, interdisciplinaire et critique afin d'appréhender la déviance, la criminalité et la réaction sociale qu'elles suscitent à travers plusieurs pôles (psychologique, sociologique, juridique, biomédical et criminalistique). À cette fin, le spectre de ces orientations s'est désormais élargi aux sciences forensiques<sup>5</sup>.

Quelques évolutions importantes sont à souligner depuis le rapport d'évaluation initiale. Nous reviendrons sur celles qui semblent les plus évocatrices du point de vue de l'amélioration de la qualité.

Premièrement, le décret de Bologne de 2004 a impulsé certains changements au programme. Il s'agit d'abord de l'accueil des personnes pouvant bénéficier de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permettant, à certaines conditions, d'accéder au master sans disposer des diplômes autrement requis. Cette possibilité implique une procédure d'admission personnalisée, sur dossier, parfois chronophage pour l'École. Ensuite, la réforme a entraîné la disparition de certaines offres de formation (licence spéciale en un an offerte aux titulaires d'une autre licence, diplôme d'études approfondies) au bénéfice de la création de nouvelles offres (finalité approfondie au sein du master, mineure suivie par une moyenne d'environ 340 étudiants au cours des cinq dernières années, soit l'une des plus fréquentées à l'UCLouvain). Or, la charge d'enseignement supplémentaire découlant de ces nouvelles offres n'a pas été accompagnée d'un renforcement des cadres académiques.

Deuxièmement, le décret Paysage de 2013 a entraîné la suppression de l'année préparatoire menant au master en Criminologie, année préparatoire elle-même impulsée par la réforme de Bologne. Elle a été remplacée par l'ajout de compléments de formation au programme de master pour la population étudiante concernée.

Troisièmement, l'École de criminologie s'est attelée à une réforme de programme en 2017-2018 de sa propre initiative. Il s'agissait de mener un rééquilibrage des crédits en fonction de la charge de travail, des heures de cours et des travaux pratiques et de diversifier l'offre de cours moyennant la création de nouveaux cours (*Déontologie en criminologie*, *Crime justice et culture*, *Approche interdisciplinaire de la criminalistique*, *Approche interdisciplinaire du terrorisme* et *Théories de la sécurité*). Sur ce dernier point, le départ successif de deux professeurs à la retraite enseignant dans le pôle médical a donné lieu à l'ouverture d'un poste à mi-temps au cadre afin de développer le pôle dédié aux sciences forensiques, impliquant également une nouvelle offre de cours en ce sens.

### [Droit de réponse de l'établissement](#)

Quatrièmement, une autre évolution substantielle se traduit par une massification et une diversification de la population étudiante dans la foulée du décret Paysage, tel qu'il appert des données évoquées dans la section préliminaire. Cette massification comprend notamment une augmentation significative de l'accès au master sur la base d'un diplôme de Haute École. Or, elle traduit un impact important sur la charge de travail du personnel enseignant et administratif de l'École, notamment mais non seulement en ce qui concerne l'encadrement des stages et des mémoires. Malgré deux nouvelles embauches, le comité d'évaluation continue constate

---

<sup>5</sup> Il s'agit de différentes méthodes d'analyse fondées sur les sciences de la nature, les neurosciences, l'informatique, les mathématiques et la statistique afin de servir au travail d'investigation, notamment au profit de la police scientifique et de la médecine légale.

que l'augmentation du cadre n'a pas suivi celle de la population étudiante. Le recours à des académiques payés à l'heure (APH) ou à du personnel rattaché à d'autres disciplines permet d'amenuiser le problème, mais il est néanmoins coûteux pour le programme en plus de poser une menace sur le plan de la cohérence de l'enseignement sur l'identité de la criminologie par rapport à d'autres disciplines. À la lumière du dossier d'avancement et des entretiens, ce problème de ressources est non seulement croissant mais menaçant pour les fonctions vitales du programme alors que plusieurs départs sont prévus dans des délais relativement serrés. La Faculté souhaite maintenir ces postes lorsque les enseignants actuels partiront à la retraite. Or, en vertu du règlement de Louvain, les jeunes académiques recrutés ne peuvent assumer aucun mandat de service durant leurs quatre premières années de travail alors que plusieurs mandats seront essentiels au fonctionnement du programme. Si la tendance se maintient, il en résulte qu'il n'y aura au cadre qu'une seule professeure avec une expérience institutionnelle, compromettant d'autant plus le fonctionnement du programme.

## Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

### CONSTATS ET ANALYSES

- 1 La démarche d'amélioration continue propre à l'École de criminologie est impressionnante compte tenu des contraintes structurelles en jeu. Elle ne consiste pas à « faire de la qualité pour faire de la qualité » mais se trouve réellement appropriée au profit d'objectifs et de valeurs spécifiques au programme (approche critique, pluridisciplinarité et interdisciplinarité, etc.).
- 2 La démarche est explicite et participative. À travers un dossier d'avancement extrêmement précis et structuré, l'École de criminologie a pu rendre explicite la démarche d'amélioration continue et les choix qui y président tout au long de ses différentes étapes, notamment l'implantation des différentes réformes, la mise en place de groupes de travail pour opérationnaliser de telles réformes et les impacts de ces dernières. L'École a également circonscrit de manière lucide ses évolutions notables dans les dernières années et les avantages et risques qui en découlent.
- 3 Le comité constate que les principaux défis et problèmes rencontrés sont appuyés par une consultation des parties prenantes, notamment l'enquête réalisée auprès des étudiants en fin de cycle sur le master ainsi que l'enquête des diplômés. Au surplus, l'École collecte actuellement des données sur d'autres problématiques mises en lumière dans le rapport initial, notamment la surcharge du personnel.
- 4 On peut cependant s'interroger sur le caractère pérenne de cette démarche en raison du problème croissant que pose le manque de ressources matérielles et humaines. Alors que l'une des priorités du plan Louvain 2020 est « *d'assurer à tous, enseignants et chercheurs, un temps créatif maximal pour l'enseignement et la recherche et agir sur la charge de travail des différentes catégories de personnel* », le comité s'interroge sur les possibilités que représente cet engagement pour l'École.
- 5 L'École analyse son programme de manière périodique et systématique. Avec l'aide du service qualité de l'offre des programmes académiques (QOPA), elle mène une évaluation des enseignements et des programmes selon des plans pluriannuels. Les évaluations des enseignements sont menées chaque année au sein de l'École à partir des questionnaires élaborés par QOPA selon le type d'enseignement. Les questionnaires destinés aux diplômés le sont également sur une base périodique. Lorsque les outils génériques ne conviennent pas aux besoins du programme, ses responsables ont la possibilité de se tourner vers l'équipe du *Louvain Learning Lab* (LLL) pour construire des questionnaires sur mesure. Au surplus, chaque réforme évoquée dans le dossier d'avancement a été suivie d'une réflexion et de modifications au programme.



- 6 L'École analyse son programme de manière approfondie, qu'il s'agisse de réformes pédagogiques apportées à certains cours, de la structure du programme ou de projets spécifiques. Le comité souligne à cet égard le recours aux enquêtes ci-mentionnées et l'attention importante accordée aux éléments qualitatifs et non seulement quantitatifs, permettant une vision plus approfondie des forces et des faiblesses en jeu.
- 7 L'École analyse son programme de manière participative. Au sein du rapport, la description des différentes parties prenantes et instances contribuant à la démarche qualité tant à l'échelle institutionnelle que du programme est généralement claire et évocatrice. Le programme a su profiter des instances dédiées à la qualité de l'Université, pour prendre des initiatives en matière de qualité des enseignements, par exemple le service QOPA en ce qui concerne la récente modification de programme et l'enquête auprès des diplômés. Pensons aussi aux enseignants du programme qui ont obtenu des financements du Fonds de développement pédagogique pour des projets comme « *Inside-Out* ». Une évaluation globale du programme a également été réalisée par les étudiants en fin de cycle à l'initiative de QOPA. Le comité comprend également que les processus derrière la conception de l'analyse SWOT et du plan d'action incluaient une participation étudiante.
- 8 Du point de vue de ladite participation étudiante, le comité constate toutefois certaines lacunes quant à la contribution aux évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) et le sous-investissement des étudiants dans les organes représentatifs. L'École mène d'ailleurs actuellement une réflexion en ce sens. Le dossier d'avancement laisse entrevoir que ces derniers sont parfois perçus davantage comme un lieu d'expression et d'écoute que comme des lieux où la voix étudiante permet elle-même de piloter et d'infléchir des actions assortis d'un suivi. Le comité remarque toutefois une forte cohérence entre les préoccupations évoquées dans le dossier et celles exprimées par les étudiants et les diplômés. Les étudiants sentent qu'ils ont la possibilité de donner leur opinion et de remettre en question le contenu des enseignements de même que d'exprimer leurs acquis via leur participation aux évaluations. Ils expliquent d'ailleurs que la proximité avec le corps enseignant les motive à répondre aux questionnaires afin de les aider et d'aider l'École. Par contre, certains avouent se tarir de toujours remplir la même évaluation pour plusieurs cours, le processus était chronophage et répétitif. Comme les étudiants ne suivent pas le cours par la suite, il n'est pas possible de juger des changements apportés, à moins que les enseignants ne le verbalisent eux-mêmes les changements apportés dans les cours à la lumière de cette rétroaction.
- 9 L'établissement prend les décisions appropriées au moyen d'un plan d'action actualisé et priorisé comportant des indicateurs de suivi. Le plan d'action est défini de manière claire, étant divisé par axes thématiques et accompagné de degrés de priorité pour chaque action, quoique certaines actions n'aient pas de degré de priorité. Le plan d'action est également motivé, tout en explicitant les limites que posent les contraintes matérielles. Les indicateurs de suivi sont aussi explicités. Les décisions exposées dans les résultats concrets sont tout à fait éclairantes, par exemple lorsqu'un point soulevé dans l'évaluation initiale n'a pas été priorisé ou traité. Surtout, le plan peut également s'appuyer sur des indicateurs de l'amélioration de la qualité de la formation que constituent les enquêtes. Les faiblesses du programme, qui font écho aux préoccupations des étudiants et des diplômés, ont par ailleurs été bien circonscrites par ces enquêtes (peu de contact avec la pratique, peu de rétroaction par les promoteurs lors du mémoire, peu d'ouverture internationale, charge de travail non répartie entre le master 1 et le master 2), lacunes que le plan d'action appréhende.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité estime que la rétroaction des diplômés revêt un potentiel précieux pour améliorer la qualité du programme et davantage investir la question des débouchés. Il encourage l'École à exploiter cette rétroaction pour piloter les chantiers qui n'ont pas encore été menés jusqu'à présent, notamment la réforme des stages et des mémoires.
- 2 Le comité invite à diffuser largement les résultats à venir de l'enquête portant sur la surcharge du personnel, notamment au sein de la Faculté, de l'Université et de la Fédération, ce problème nécessitant manifestement une aide urgente. La communication des résultats pourrait également constituer une variable déterminante pour évaluer les avenues que pourrait prendre l'avenir du programme, notamment les partenariats avec d'autres universités.
- 3 Le comité invite à poursuivre le travail sur le plan d'action, notamment eu égard à son actualisation dans la foulée de l'évaluation institutionnelle. Les résultats de l'enquête sur la surcharge du personnel pourront sans doute nourrir le plan, notamment au regard des degrés de priorité accordés.
- 4 En particulier, le comité invite à poursuivre la réflexion sur la participation étudiante et notamment les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE). Une piste pour augmenter la participation de manière simple et peu chronophage pourrait consister à en diffuser les résultats sous un format synthétique tout en respectant la confidentialité, par exemple via une infolettre. Il s'agirait simplement de mettre en lumière les manières dont les évaluations ont contribué à des changements amenés au programme. Cela permettrait de montrer concrètement aux étudiants que leur participation est utile et peut être porteuse de changements concrets. D'ici là, le comité encourage le personnel enseignant à verbaliser lui-même pendant les cours la manière dont les évaluations ont contribué à nourrir ses méthodes d'enseignement dans le passé afin de stimuler cette participation.
- 5 En ce qui concerne le contenu des évaluations des enseignements par les étudiants, alors que l'École relève que les évaluations obligatoires instiguées par QOPA renvoient à des enquêtes de satisfaction plus qu'aux éléments fondamentaux en termes d'acquis de l'apprentissage spécifique au programme, le comité invite à poursuivre la réflexion sur la manière de s'appropriier et potentiellement de modifier le contenu de ces évaluations. Il pourrait par exemple s'agir d'un vecteur pour aider les étudiants à prendre conscience des compétences développées à l'occasion de chaque cours, une préoccupation explicitée dans le dossier d'avancement.

## Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

## CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité constate des avancées substantielles au regard de la pertinence du programme pour ne penser qu'à l'implantation de nouvelles pédagogies avec des méthodes de cours interactives et des activités hors les murs (pédagogie expérientielle avec « *Inside Out* » et l'asbl Genepi), l'apprentissage par projet, la ludification, les cours de langue destinés spécifiquement aux criminologues, la diversification de l'offre des cours, le retour formatif sur l'activité d'écriture dès le début du master, les ateliers d'accompagnement avec l'écriture scientifique, etc. Surtout, ces améliorations sont en arrimage avec tant 1) la capitalisation sur les forces du programme identifiées en évaluation initiale (dont l'approche critique et les pédagogies innovantes) que 2) les faiblesses relevées, notamment par le biais des enquêtes réalisées auprès des étudiants et diplômés (par exemple, pour identifier les difficultés posées par le mémoire) ainsi que celles relevées par le corps enseignant (le niveau des étudiants à cet égard). Les étudiants ressentent également la qualité de leur formation dont ils constatent le bon niveau au moment des séjours à l'étranger auxquels ils s'estiment bien préparés. Finalement, les faiblesses et les risques qui persistent sont documentés de manière approfondie (notamment la suppression de l'année préparatoire) et appuyée sur des données.
- 2 En plus des améliorations apportées au contenu des cours ci-évoquées, l'École a également fait sienne l'une des priorités établies tant par le programme que par la gouvernance de l'UCLouvain depuis 2008, à savoir : la mobilité. Soulignons à cet égard le partenariat avec l'Université d'Oslo, l'offre de double diplôme avec l'Université d'Ottawa implanté en 2017 ainsi que la codiplomation avec l'Université Catholique de Lille offerte depuis 2020. Ces offres permettent de pallier deux faiblesses identifiées par l'École : 1) une offre de cours limitée qui demande à être diversifiée et 2) la nécessité de développer des relations avec les milieux académiques de langue anglaise. Les étudiants se réjouissent de l'offre disponible, en particulier celle avec l'Université d'Ottawa qui est fort appréciée par les diplômés concernés.
- 3 Le comité souligne également plusieurs améliorations sur le plan des ressources matérielles malgré la faiblesse des moyens (amélioration du site Internet de l'École, intranet, possibilité de rémunérer les étudiants pour certaines activités d'information quoique les démarches pour rémunérer le tutorat restent sans réponse et autonomisation du bureau des étudiants de criminologie auparavant rattaché au droit).

- 4 En ce qui concerne la cohérence du programme, la description des avancées depuis 2008 ainsi que le plan d'action transmis dans le dossier d'avancement font écho à de nombreuses spécificités du programme (formation pluridisciplinaire, interdisciplinaire, critique et axée sur les pédagogies innovantes). On peut par exemple évoquer les modes d'évaluation alternatifs (notamment les méthodes collectives, participatives et collectives) ainsi que la création du cours de statistiques adaptés aux besoins des étudiants en criminologie qui lui-même est arrimé avec l'un des objectifs spécifiques du programme axé sur la méthodologie.
- 5 Certes, les contraintes matérielles constituent toutefois une menace omniprésente de compromission de la pérennité de la qualité et de la cohérence du programme. Elles pèsent effectivement sur la proximité qui existe entre étudiants et corps enseignant, notamment la capacité à conserver des petits groupes en travaux pratiques et l'approche individualisée qui permet de tenir compte des difficultés et réalités de tout un chacun. Elles affectent également certaines des « signatures » pédagogiques de l'École telle que la poursuite du paradigme en criminologie psychologique.
- 6 Dans certains cas, comme en ce qui concerne l'encadrement des mémoires, cette menace s'est déjà matérialisée en faiblesse. Les étudiants ressentent la surcharge de leurs promoteurs qui compromet leur encadrement. Au surplus, le peu d'offre de promoteurs implique que les étudiants ne trouvent pas nécessairement la personne la plus susceptible de les accompagner pour mener le projet qui les intéressent. Il n'en demeure pas moins qu'ils trouvent les promoteurs très soutenant dans ce contexte où les ressources sont limitées.
- 7 L'un des chantiers majeurs entamés par l'École et mis sur pause pendant la pandémie est celui de la réforme des stages et des mémoires. À la lumière du dossier d'avancement et des entretiens, le problème d'inadéquation de la formule du mémoire avec les attentes des étudiants continue de se poser, problème conjugué avec la surcharge de travail rapportée par les étudiants en deuxième année et qui contribue sans doute à l'allongement de la durée des études. Les étudiants trouvent toutefois que le séminaire d'accompagnement au mémoire est très aidant et les aide à solidifier leur réflexion. Lorsque le chantier reprendra, il s'agira pour l'École de se demander si et jusqu'à quel point il est opportun de distinguer les exigences en termes de stage et de mémoire selon la filière. Pensons, par exemple, à un stage plus court dans le cas de la filière approfondie et à un autre type de travail plus ancré dans la pratique dans le cas de la filière spécialisée permettant de se développer comme « praticien réflexif ».
- 8 En ce qui concerne le stage, celui-ci est passé de 400 à 300 heures depuis l'évaluation initiale. Puis, en vertu d'une position du Conseil de l'École à la suite du rapport d'évaluation initiale, l'évaluation du maître de stage local n'est pas comptabilisée dans la note finale. Or, les étudiants exposent également que le fait de tenir compte ou non de l'évaluation du maître de stage dans la note accordée repose sur la discrétion de l'enseignant encadrant.
- 9 D'ailleurs, l'un des défis principaux auquel fait face le programme demeure celui de l'insertion professionnelle. Plusieurs diplômés éprouvent de la difficulté à trouver du travail, du moins lorsqu'ils ne sont pas mobiles hors de la Belgique. Ils avouent s'être parfois vu demander en quoi consistait la discipline criminologique lors d'entrevues d'embauche. D'autres ont été embauchés sur la base de leur bachelier puisque cela revenait moins cher. Toutefois, certaines personnes entrées sur la base de la VAE ont pu trouver un travail qui leur convenait davantage grâce au master.

- 10 Sur ce plan, si les étudiants apprécient l'approche critique et théorique dont ils ont pu bénéficier, ils soulignent certaines lacunes quant au volet de leur formation et souhaiteraient être plus concrètement confrontés au terrain et bénéficier d'outils pratiques, ce qui a d'ailleurs motivé leur choix vers la filière spécialisée. Les étudiants apprécient par ailleurs l'ancrage dans la profession d'une partie du corps enseignant qui couvre une large palette de professions (psycho-clinique, droit, etc.). Ils apprécient tout particulièrement des intervenants œuvrant dans le domaine au cours de leur formation et encouragent la poursuite d'initiatives en ce sens.
- 11 Toujours sur le plan de l'insertion, les étudiants organisent chaque année, de manière autonome mais avec le soutien de l'École, une journée de découverte des milieux professionnels relevant de la criminologie. Or, l'évènement est organisé un mercredi après-midi, période pendant laquelle bon nombre d'étudiants en criminologie sont en stage, de sorte que les possibilités d'accès sont limitées. Puis, les étudiants déplorent qu'il n'y ait pas de *Job Day* prévu à leur égard contrairement au droit (en raison du manque de moyens humains et financiers). L'École soutient toutefois des efforts afin que soient présents des recruteurs pour les étudiants en criminologie lors du *Job Day*. En outre, la catégorisation de la plateforme *JobTeaser* ne permet pas d'afficher des offres d'emplois en criminologie. Sur base des informations recueillies pendant la visite, il s'avère que, dans le contexte actuel, il ne faut pas chercher des postes de criminologue qui ne sont affichés que très rarement mais plutôt ouvrir la recherche d'un emploi en fonction de ses compétences (coordination, gestion de projet). Des efforts de communication aux étudiants pourraient alors être faits pour prendre conscience de ce spectre de compétences plus large mais qui « ne saute pas forcément aux yeux » lorsque l'on pense à la discipline. Les étudiants souhaiteraient également qu'une cellule soit mise en place pour aider ceux qui diplôment du programme. En effet, on rapporte que la cellule existante à l'échelle universitaire ignorait elle-même ce qu'était un criminologue.

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

- 12 En ce qui concerne l'information et la communication, le site *Facebook* de l'École a été créé en 2014 pour favoriser la communication entre étudiants et professeurs au-delà des canaux officiels. Ceci a du même coup fait en sorte que les diplômés encore présents sur le groupe ont pris l'habitude de publier des offres d'emploi dont ils prennent connaissance dans leurs réseaux professionnels. Puis, le récent recrutement d'un étudiant jobiste en tant que renfort pour l'accueil étudiant en septembre permettra certainement d'améliorer l'information et la communication au bénéfice des primo-arrivants.
- 13 En ce qui concerne l'efficacité et l'équité, soulignons plusieurs avancées comme l'attention particulière portée à la communication interne dans le cadre de la conception du programme individualisé, la simplification de la procédure par la directrice administrative dans le cadre de la réforme concernant l'information sur le parcours, notamment avec les parcours types et les formulaires en ligne, ainsi que les aménagements pour les étudiants qui travaillent. Le suivi administratif est d'ailleurs une force importante du programme selon les étudiants.
- 14 Dans un contexte de diversification de la population étudiante, plusieurs efforts sont faits pour informer les étudiants de l'existence des dispositifs de remédiation, soit lors de la séance d'accueil en début d'année, via la brochure papier distribuée à cette occasion, via le site intranet de l'École et lors des contacts individuels entre l'équipe administrative et les étudiants. Cependant, certains défis sur le plan de la communication persistent alors que certains étudiants ne semblent pas être au fait de

telles initiatives. Par ailleurs, les étudiants qui sont déjà sur le marché du travail sentent que l'on valorise leur expérience et qu'on les implique dans les réflexions dans les cours, ce qui est fortement apprécié.

- 15 En somme, la plupart des recommandations ont été traitées lorsque les ressources permettaient de le faire (amélioration de la convivialité des bureaux et des lieux communs au bénéfice des employés et des étudiants ; meilleure appropriation du rôle des délégués et de la participation étudiante en général, organisation d'un service de tutorat, démarches pour mieux préciser et communiquer objectifs spécifiques de la formation - une faiblesse importante identifiée par les experts -, conception d'un référentiel des acquis de l'apprentissage du master, amélioration des maquettes de présentation du master, des sites Internet de l'École, etc.). Les limites aux recommandations formulées par l'évaluation initiale (notamment la nécessité d'indépendance critique par rapport aux maîtres de stage) sont bien argumentées. C'est sans compter que le programme a encore plus développé certaines des forces identifiées dans l'évaluation initiale (par exemple, la multidisciplinarité du programme via l'expertise en sciences forensiques et les approches pédagogiques alternatives).
- 16 En particulier, la recommandation d'étudier la pertinence de la formation approfondie a été traitée de manière approfondie en explicitant les dilemmes à cet égard et des pistes de solution envisageables (capitaliser sur les partenariats internationaux pour pallier la faible offre de cours, par exemple).
- 17 L'École pose un regard réflexif et rétrospectif sur le plan d'action, tel qu'en témoigne la description fortement aboutie des multiples causes, conséquences et des solutions envisageables aux faiblesses soulevées mais également des limites expliquant le fait que certaines actions n'ont pas été ou peuvent difficilement être entreprises. Les pistes identifiées dans le nouveau plan d'action tiennent compte des besoins actuels du programme ainsi que des objectifs stratégiques, dans une visée prospective.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité de l'évaluation continue ne peut qu'encourager, de concert avec l'École, l'ouverture d'un poste en criminologie psychologique afin que le pôle clinique dans ce domaine puisse être stabilisé.
- 2 À défaut d'avoir les ressources pour constituer une cellule d'aide à l'insertion à l'échelle de l'École, le comité encourage à poursuivre les efforts pour relayer les activités d'insertion professionnelle aux étudiants offerts par le Centre d'information et d'orientation de l'université et pour continuer à sensibiliser ce dernier au métier de criminologue et aux débouchés qui existent.
- 3 De même, le comité encourage l'École à poursuivre ses efforts vers le développement du forum d'échanges professionnels. Il serait intéressant d'utiliser l'expérience des diplômés pour nourrir la réflexion, notamment de mobiliser une association des diplômés. Cela permettrait de systématiser l'entraide entre diplômés pour trouver un emploi en plus de visibiliser certains débouchés moins connus par les étudiants. De plus, cela permettrait un accès plus aisé et systématique aux diplômés lorsqu'il y a besoin de les consulter aux fins d'enquêtes sur la qualité du programme.

- 4 Le comité encourage la tenue d'aménagements pour qu'un maximum d'étudiants puissent participer au *Job Day* organisé par les étudiants (par exemple, suspension de stages l'après-midi concerné).

#### [Droit de réponse de l'établissement](#)

- 5 Quant aux efforts de mise en visibilité de la profession de criminologue et des programmes, le comité encourage la collaboration avec les autres offres de formation qui pourraient également favoriser non seulement les économies d'échelle, mais également les possibilités de collaboration pour l'avenir des programmes de criminologie en Belgique francophone.
- 6 Les étudiants soulèvent que seule une partie de la criminologie est abordée dans les classes au détriment de certains champs peu explorés par le programme comme la criminologie internationale, la mise en place des politiques de sécurité et la sécurité privée. Si deux enseignements traitent de ce dernier champ (*Théories de la sécurité* et *Approche interdisciplinaire de la sécurité*) et que ce débouché est mentionné sur le site, les étudiants souhaiteraient avoir davantage d'informations au sujet des emplois dans ce domaine au sein de leur parcours d'autant plus qu'il existe une demande importante en la matière. Il pourrait également être explicité dans le descriptif du cours *Théories de la sécurité* qu'il traitera de sécurité privée (ce qui est déjà le cas pour *Approche interdisciplinaire de la sécurité*). Également, certains diplômés relèvent les compétences que leur a octroyées la formation pour des publics non étudiés au sein du programme comme les adolescents avec des problèmes de santé mentale. Il pourrait alors être intéressant d'en tenir compte dans les débouchés. Si le comité comprend les limites qui contraignent la possibilité d'élargir l'offre de cours, il serait utile d'inviter davantage des professionnels de ces domaines dans les cours et d'aborder ces branches dans les cours existants.
- 7 Plus généralement, sous réserve des choix qui seront faits en termes d'offre de formation conjointe, il serait opportun de développer des ententes pour permettre de suivre un cours dans une autre école, ce qui permettrait également de diversifier l'offre.
- 8 À partir des informations recueillies en visite, il émane que le fait de ne pas être évalué directement sur leurs activités en stage peut s'avérer source d'incompréhension pour certains étudiants ; d'autres cependant en comprennent les raisons. Malgré la politique de l'école sur l'évaluation du maître de stage, certains étudiants semblent penser que le fait de tenir compte de cette évaluation repose sur la discrétion de l'enseignant qui encadre. Le comité encourage une clarification sur cette question afin que les attentes envers les étudiants soient claires dans tous les cas.
- 9 Dans le contexte où l'École a fait le choix de continuer à offrir la filière approfondie pour des raisons tout à fait éclairées (notamment la préparation doctorat), il serait également intéressant de documenter les autres débouchés que peut suggérer cette filière, alors que le marché du travail peut être demandeur de personnel en criminologie sensible aux acquis de la recherche.
- 10 Le comité comprend les raisons pédagogiques derrière le choix de ne pas autoriser la collecte de données sur les lieux de stage. Néanmoins, en ce qui concerne la filière spécialisée, il encourage la réflexion sur les possibilités d'un mode d'évaluation davantage ancré dans la pratique ou, à tout le moins, qui valorise fortement les compétences pratiques. Ce travail permettrait de développer une conscience de « praticien réflexif », une conscience de ses propres compétences et ainsi de faire le pont entre l'université et le milieu professionnel. Le mémoire pourrait, par exemple,

offrir la possibilité d'être orienté sur l'ingénierie de projet pour permettre de documenter ou de répondre aux besoins du milieu de stage. Il s'agirait également de l'orienter vers des questions de type professionnel. Le comité encourage, dans tous les cas, à poursuivre le travail consistant à clarifier les objectifs du mémoire pour chacune des filières.

- 11 Plus généralement en termes d'insertion professionnelle, si une certaine tension émane du dossier d'avancement et des entretiens entre approche critique et formation à la pratique, il apparaît au comité que cette tension est loin d'être insoluble et peut, au contraire, être porteuse pour l'identité du programme. L'une des grandes forces de l'École réside ainsi dans les projets d'ouverture à la société par le biais d'actions culturelles. Or, de tels projets, comme « *Inside Out* », permettent non seulement de valider des crédits et de valoriser l'expérience via des travaux réflexifs, mais ils auraient aussi aidé certaines personnes à favoriser leur insertion professionnelle. De tels projets semblent également porteurs pour développer une conscience de « praticien réflexif » ancrée à la fois dans la théorie, la critique et la pratique et pourraient même être source d'articulation entre la recherche et la pratique au sein des projets de recherche-action ou de recherches portant sur la pédagogie alors qu'ils s'appuient les savoirs expérientiels des personnes détenues. Cependant, ces projets reposent actuellement sur l'initiative des personnes impliquées et sur des financements ponctuels. Il faudrait que l'École ait le financement nécessaire pour pérenniser de tels projets.
- 12 Le comité encourage l'École dans ses efforts de réflexion sur l'appropriation des outils liés au référentiel afin que les étudiants soient mieux à même d'identifier les compétences octroyées par la formation en criminologie, autre pilier favorable à l'insertion.



## Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

### CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le travail réalisé par les groupes de travail à l'occasion des différentes réformes, des réunions du conseil d'École où les pratiques d'enseignement sont débattues et plus généralement des dialogues entre le corps enseignant, les personnes en charge de la qualité et la direction ont permis d'adapter avec pertinence et cohérence le programme de formation. Le comité a pu constater une préoccupation remarquable pour garantir la qualité des cours dispensés, pour améliorer la réussite des étudiants et pour mieux comprendre la trajectoire et les obstacles vécus par les diplômés de la part du corps enseignant et de la direction. En corollaire, les étudiants et les diplômés perçoivent un esprit de convivialité, de proximité et d'écoute de la part des acteurs de l'École qui ressortent comme des caractéristiques essentielles de leur parcours. Soulignons également que le personnel enseignant qui n'a pas le statut à temps plein semble très bien intégré dans la démarche qualité.
- 2 L'École accorde une place importante à la démarche qualité. Par exemple, au sein de l'École, les professeurs et assistants qui ont recours aux services du *Louvain Learning Lab* (LLL) pour modifier leurs cours ou qui en suivent les formations sont nombreux.
- 3 L'École cultive un regard rétrospectif et réflexif sur les modes de fonctionnement de la démarche qualité, de pilotage et de conduite du changement et offre des traces de son engagement et d'un sens des responsabilités. C'est ce dont témoigne notamment la fiche sur le processus d'élaboration du dossier d'avancement ainsi que la présentation contextuelle qui permet de circonscrire la stratégie d'enseignement, la conception de la formation, les formes de l'évaluation des acquis, la gouvernance de l'École, la structure du programme et son évolution. Surtout, le dossier mentionne la mise en place d'un comité de pilotage qui a examiné les recommandations et a proposé diverses mesures en plus de spécifier ce qui n'a pu être traité (système plus systématique de pilotage de la qualité) en identifiant les obstacles (enjeux d'autonomie de l'École face à la Faculté et disponibilité des enseignants à temps partiel). Ce faisant, l'École explicite les raisons derrière les aspects qui n'ont pas fonctionné ainsi que les dilemmes que pose la conduite du changement lorsqu'ils se présentent, notamment lorsque plusieurs valeurs ou objectifs sont mis en tension.
- 4 La démarche qualité est en adéquation avec la vision et les valeurs du programme. Pour l'École, la qualité renvoie à la qualité du contenu et non pas uniquement au processus ; le comité constate effectivement une appropriation de la démarche qualité eu égard aux spécificités du programme. Soulignons notamment les outils qualitatifs et non seulement quantitatifs d'évaluation de la qualité (attention particulière portée au volet qualitatif des enquêtes) qui témoignent d'un réel engagement envers l'amélioration de la qualité au détriment d'analyses de surface.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre les efforts pour améliorer le suivi avec les diplômés afin de garantir la communication entre les anciens et les étudiants actuels, notamment pour favoriser l'insertion professionnelle.
- 2 Poursuivre les efforts pour impliquer la population étudiante, qu'elle soit déléguée ou non dans l'amélioration de la qualité du programme, par exemple via des consultations en ligne sur des questions spécifiques qui pourraient être organisées en concertation avec les délégués. Cela pourrait permettre, par exemple, de documenter les réalités vécues à l'occasion du décret Paysage ou en ce qui concerne les étudiants qui n'ont pas un statut régulier et qui sont sur le marché du travail.
- 3 D'ailleurs, les avenues actuellement étudiées pour l'avenir du programme sont pour l'instant relativement hétéroclites : création d'un bachelier, d'un master à horaire décalé ou fusion avec d'autres programmes, en criminologie ou non. Il pourrait être intéressant de sonder la population étudiante issue de programmes en criminologie, notamment celle inscrite à la mineure et envisageant peut-être le master, sur la pertinence de telles avenues.

## Conclusion

Malgré les nombreux obstacles évoqués, l'École de criminologie de l'UCLouvain se dote de standards exigeants et rigoureux dans sa démarche d'amélioration continue ainsi qu'en témoigne la pléthore d'améliorations et de groupes de travail en ce sens depuis l'évaluation initiale. Cette amélioration est par ailleurs constante et importante depuis le rapport initial.

Le comité d'évaluation continue souhaite également souligner les grandes qualités de fond et de forme du dossier d'avancement, notamment la clarté et l'exhaustivité du plan d'action, qui témoigne d'une véritable rigueur et d'un souci d'amélioration de la culture qualité. En l'occurrence, un suivi a été accordé à chaque action du rapport d'évaluation initiale de l'AEQES. De surcroît, il émane du rapport et des entretiens que l'École a circonscrit de manière extrêmement lucide ses forces, ses faiblesses, ses menaces et ses opportunités en s'appuyant de manière rigoureuse sur la consultation avec les parties prenantes. Il en résulte que plusieurs améliorations structurantes de la qualité du programme ont été apportées depuis l'évaluation initiale, améliorations touchant aux trois critères. Au-delà du rapport, les entretiens ont permis de donner un visage humain à un engagement remarquable envers la qualité du programme et le bien-être étudiant.

L'École devra, certes, poursuivre sa réflexion sur les diverses avenues envisageables pour maintenir la qualité de son enseignement et la convivialité précieuse pour l'ensemble des parties prenantes et, bien évidemment, le bien-être du corps enseignant en dépit de la massification constante du corps étudiant. À ce propos, le comité encourage l'École à poursuivre ses démarches sur la collaboration et de réflexion avec les autres programmes afin d'étudier les options tant « radicales », comme le master commun, que plus modérées. Par exemple, il existe des modèles où chaque programme conserve son autonomie et sa spécificité, mais où le diplôme est offert conjointement et où les étudiants peuvent suivre des cours dans chaque université, ce qui permet de diversifier l'offre tout en faisant certaines économies d'échelle.

D'ici-là, le comité est tout à fait conscient que l'École fait déjà des efforts remarquables avec les moyens dont elle dispose. Si l'École conserve son autonomie, il sera impératif que de nouvelles embauches soient faites pour pallier les départs à la retraite qui auront lieu dans les prochaines années. Le comité espère avoir fourni des pistes de réflexion et d'action utiles pour guider l'École dans cette importante démarche qui concerne l'avenir de l'École et plus largement de la discipline criminologique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dévouement exemplaire et la créativité du personnel pour garantir la qualité de la formation ne suffiront pas toujours à éviter le risque que constitue le déficit chronique de personnel. Alors que plusieurs options de sortie de crise existent, le comité ne peut que déplorer une telle situation et demander que des moyens soient entrepris par les autorités concernées afin d'y remédier.

# Droit de réponse de l'établissement

## Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond
p.6	Dans le troisième point, on parle de la création de nouveaux cours. Ce paragraphe se termine par : « <i>Sur ce dernier point, le départ successif de deux professeurs à la retraite enseignant dans le pôle médical a donné lieu à l'ouverture d'un poste à mi-temps au cadre afin de développer le pôle dédié aux sciences forensiques, impliquant également une nouvelle offre de cours en ce sens.</i> » Il convient de supprimer le cours « <i>Approche interdisciplinaire de la criminalistique</i> » cité précédemment pour le placer ici « <i>afin de développer le pôle dédié aux sciences forensiques, impliquant également une nouvelle offre de cours en ce sens (« Approche interdisciplinaire de la criminalistique »)</i> ». En effet, c'est le seul cours créé dans ce pôle. La tournure actuelle laisse penser qu'il y a eu d'autres créations de cours.
p. 13	Point 11. Le paragraphe « <i>Or, l'évènement est organisé un mercredi après-midi, période pendant laquelle bon nombre d'étudiants en criminologie sont en stage, de sorte que les possibilités d'accès sont limitées.</i> » concerne le Job Day et non la journée organisée par les étudiants.
p. 15	Point 4. La même confusion est notée ici. « <i>participer au Job Day organisé par les étudiants</i> » doit être corrigé en « <i>participer au Job Day organisé par la Faculté de droit et de criminologie</i> ».

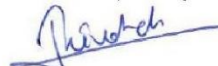
Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Geneviève SCHAMPS  
Doyenne de la Faculté de droit et de criminologie



Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Magali PREVOT  
Coordinatrice de l'autoévaluation  
Directrice administrative adjointe (criminologie)



Marie-Sophie DEVRESSE  
Présidente de l'Ecole de criminologie de l'UCLouvain

